

- 1. Conversation du Comité de l'UFE avec le Directeur Général des Impôts et de l'Union douanière, Robert Verrue**
- 2. Conversation du Comité de l'UFE avec le nouveau Président du Groupe III de la Commission de l'Emploi et des Affaires sociales, Staffan Nielsson**

1. Conversation avec le Directeur Général Robert Verrue

Le 7 février 2005, l'UFE s'est réunie à Bruxelles avec le Directeur Général des Impôts et de l'Union douanière, Robert Verrue, pour un échange d'opinions au sujet de questions actuelles relatives à la politique fiscale et douanière.

De la part de la Direction Générale ont participé aux conversations Alexander Wiedow, le Directeur chargé des impôts indirects et de l'administration des impôts et, à présent, de la politique douanière, Jean-Emmanuel Dulière et Michel Massart. Du côté de l'UFE ont participé outre le Président de l'UFE, Dieter Ondracek, le Secrétaire Général de l'UFE, Rafael Zender, le Président de la commission d'impôts Christian Steenhoudt, le Président de la commission douanière Jorn Rise Andersen et Desire Ropers.

Tout d'abord, Alexander Wiedow a expliqué la nouvelle organisation de la Direction Générale des impôts et de l'union douanière au 1^{er} janvier 2005 (organigramme ci-joint). Par la suite, la stratégie a été présentée du point de vue de la politique fiscale, et puis fut présentée la politique douanière. Le Directeur Général Verrue a expliqué les plans pour l'élimination des barrières fiscales empêchant à présent les particuliers et les entreprises d'agir au-delà des frontières sans entraves.

De plus, les idées concernant le changement de systèmes fiscaux ont été expliquées afin de favoriser de cette manière des objectifs de la Communauté tels que la compétitivité et le développement efficaces. C'étaient surtout les sujets de la taxation des entreprises et de la taxe à la valeur ajoutée ainsi que celui de la concurrence fiscale déloyale qui ont été traités. Le Président de l'UFE, Dieter Ondracek, a commenté les résolutions du Comité de l'UFE de Stockholm, en particulier au sujet de la fraude relative à l'impôt sur le chiffre d'affaires, de la concurrence fiscale déloyale, de la directive sur les intérêts et d'une base de calcul unique pour l'impôt sur les sociétés.



Harmonisation de la base de calcul de l'impôt sur les sociétés

Robert Verrue a expliqué l'objectif de la Commission de convertir l'Europe en le premier espace économique du monde conformément aux stipulations de Lisbonne. A cet effet, il faudrait permettre aux entreprises de s'installer plus facilement dans un autre Etat membre, ce qui impliquerait aussi une base de calcul unique de l'impôt sur les sociétés. Il ne faudrait pas que l'entrepreneur qui souhaite agir au-delà des frontières soit tout d'abord amené à se poser la question de savoir quelles étaient les règles de l'État voisin, mais il faudrait

que l'entrepreneur puisse appliquer les règles valables dans son propre pays à l'autre pays et/ou partir du fait que les règles de l'État voisin étaient comparables.

En ce qui concerne les résolutions de Verona de 1995/1996, il a expliqué que c'était précisément l'harmonisation des impôts qui représentait un processus de très longue durée et qu'il avait fallu 7 ans pour obtenir les résultats intermédiaires atteints jusqu'ici. L'année dernière, la Commission avait envoyé un écrit aux Ministres des Finances qui contenait une proposition relative à une base de calcul unique de l'impôt sur les sociétés. Verrue a expliqué que 20 Ministres des Finances s'étaient prononcés en faveur d'une adaptation de la base de calcul de l'impôt sur les sociétés.

Un chemin difficile à la directive sur les impôts

Michael Massart (Expert National Détaché) a commenté les difficultés rencontrées sur le chemin de l'adoption d'une directive sur les impôts. Il a avant tout abordé les négociations difficiles avec San Marino, le Liechtenstein et la Suisse. Il était content de voir que 21 pays acceptaient l'échange et/ou l'association d'informations. Il a expliqué les efforts additionnels que la Commission et/ou l'OCDE faisaient afin d'arriver à un échange d'informations. Comme résultat, 35 paradis fiscaux étaient disposés à échanger des informations avec l'OCDE. L'UE souhaitait aussi conclure un accord similaire avec ces 35 paradis fiscaux. Il était regrettable que, dans trois pays, la directive sur les impôts n'aboutisse pas à un échange d'informations. Il était aussi regrettable que le parti opérationnel ne fonctionne pas tel qu'il devait.

Lutte contre la fraude relative à l'impôt sur le chiffre d'affaires

A l'égard de la question de savoir s'il était prévu de changer le système de l'impôt sur le chiffre d'affaires, le Directeur Alexander Wiedow a expliqué que, selon la Commission, il fallait d'abord prendre des mesures opérationnelles. Selon l'avis de la Commission, par exemple, les pays de l'UE n'ont pas encore profité dans la mesure nécessaire des possibilités que la loi leur accordait au niveau des contrôles. Il faudrait renforcer des contrôles bien ciblés et orientés vers le risque. Il ne servait à rien d'aggraver la situation générale des

entreprises en modifiant la loi, étant donné que ceci rendrait la vie plus difficile à toutes les entreprises. Il faudrait plutôt accorder plus d'importance à l'orientation des contrôles vers le risque. A ce titre, il faudrait citer comme exemple positif les Pays-Bas et la Grande-Bretagne, étant donné qu'ils avaient remporté des succès par des mesures prises au niveau de l'organisation et du personnel.

L'amélioration du système fiscal proprement dit viendrait plus tard seulement. En tout cas, la Commission s'efforcerait de protéger le revenu résultant de l'impôt sur le chiffre d'affaires. Et l'on n'avait pas non plus perdu de vue le système fiscal définitif. Par contre, on ne forçait pas une harmonisation du taux d'imposition, car on avait déjà des difficultés à se mettre d'accord sur le taux de l'impôt sur le chiffre d'affaires réduit et que par conséquent un accord relatif à un taux d'imposition général ne paraissait pas réalisable.

En ce qui concerne le modèle d'intermédiaire soumis à la discussion par le Président de l'UFE, Dieter Ondracek, Wiedows a commenté que ce modèle exposait le système de la taxe à la valeur ajoutée encore plus au risque de la fraude, cependant seulement en ce qui concerne la fraude individuelle et non la fraude organisée. Ils attendraient d'abord les jeux de rôles relatifs au modèle d'intermédiaire et à l'imposition réelle avec des procédures cross-check. En plus, ce sujet ferait partie de l'agenda de la prochaine réunion du groupe politique d'impôts.

En réponse à la question du Président de l'UFE, Ondracek, pour savoir comment la Commission combattait la fraude relative à l'impôt sur le chiffre d'affaires de manière opérationnelle, Wiedow a expliqué que des séminaires étaient proposés et que des entretiens étaient menés avec les États membres. Pour donner un exemple, la structure fédérale de la République Fédérale était un obstacle au combat de la fraude relative à l'impôt sur le chiffre d'affaires efficace. Aux Pays-Bas, la centralisation du combat avait mené à des résultats positifs. Il faudrait cependant exécuter les contrôles d'une manière orientée vers le risque. Les séminaires permettaient de mettre à la disposition une plate-forme pour diffuser les « Best Practices », c'est-à-dire une possibilité d'apprendre des meilleurs. De plus, la connaissance personnelle de collègues

favorisait l'échange au sein de la voie hiérarchique secondaire, ce qu'Ondracek a favorablement qualifié de particulièrement efficace. Selon l'avis unanime d'Ondracek et de Wiedow, toutefois, il était important d'éviter que les pays envoient toujours les mêmes collaborateurs pour participer à ces séminaires, mais qu'il fallait les envoyer à tour de rôle.

Le Président de la commission douanière de l'UFE, notre collègue Jorn Rise Andersen, a présenté la résolution de la commission douanière à Stockholm.

Tout d'abord, Jorn Rise Andersen a souligné que le devoir des douanes était de faciliter la circulation légale de marchandises. Afin de pouvoir offrir de telles prestations, cependant, il faudrait d'abord améliorer quelques conditions. Chaque État membre de l'UE devait disposer des moyens correspondants et de l'équipement technique, en particulier des ordinateurs, mais aussi des processus de contrôle modernes. De plus, il faudrait adapter les réglementations légales et les procédures des contrôles douaniers des différents pays les uns aux autres.

Au sujet de la circulation illégale de marchandises, Jorn Rise Andersen a abordé en particulier le problème de la contrefaçon qui entraînait dans l'ensemble de l'UE la perte de 100.000 emplois. A cet égard, il faudrait rechercher une collaboration plus étroite entre les producteurs légaux de marchandises et les autorités douanières. Mais aussi le trafic de drogues constituait un problème grandissant pour la santé publique et l'économie. Le fait que la production de drogues se réalisait de plus en plus en Europe, contrairement au passé, où l'Afrique et l'Asie étaient les sites de production préférés, représentait un problème croissant. Jorn Rise Andersen a également abordé le problème de l'ainsi nommé « container security » resp. des « gas container ».

La nécessité d'une formation des agents des douanes homogène et/ou suivant des directives homogènes était un autre sujet. Jorn Rise Andersen a tout particulièrement mis en évidence les difficultés des nouveaux États membres en ce qui concerne les standards douaniers et a expliqué qu'il fallait porter l'attention nécessaire à ce problème.

De plus il a abordé le problème danois de l'aéroport de Copenhague où les forces de la sécurité étaient d'avis qu'ils étaient autorisés à et/ou devaient contrôler les agents des douanes. D'un côté, le Directeur Wiedow a qualifié ce point de vue de complètement contreproductif, étant donné que les deux institutions se gênaient mutuellement. D'un autre côté, ce serait complètement inadmissible, étant donné que les douanes étaient naturellement affectées au secteur de la police et/ou régi par le droit administratif et que, par conséquent, un contrôle par les organes de sécurité était inacceptable.

2. Conversation avec le nouveau Président du Groupe III du Comité Economique et Social, Staffan Nielsson (Suède) du 8 février 2005

Lors de sa réunion de Comité qui s'est tenue à Bruxelles le 8 février 2005, le Comité de l'UFE a rencontré le nouveau Président du Groupe III du Comité Economique et Social pour un premier entretien. De la part du Comité Economique et Social, Staffan Nielsson et le Secrétaire du Groupe III, Marc Beffort (Luxembourg), ont participé. L'UFE a été représentée par le Président de l'UFE, Dieter Ondracek, le Secrétaire Général de l'UFE, Rafael Zender, le Vice-Président Jorn Rise Andersen, Nico Goor, Klaus Hilger Leprich, Christian Steenhoudt, Frank Campbell, Desire Ropers et Christine Bugna.



Le Président de l'UFE, Dieter Ondracek, a présenté l'organisation et le travail actuel de l'UFE. Staffan Nielsson a expliqué les projets actuels du Groupe III et a rappelé qu'il avait déjà participé à un congrès de l'UFE en tant que Vice-Président du Groupe III il y a plusieurs années. Il était content de l'engagement de l'UFE et des impulsions que celle-ci donnait au dialogue civil.